

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 8 Avril 2025

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	17

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Renée VERBO, Annick ARNOLD

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Jessy VAUCHEL, Guillaume ROLAND, Robert AIMONETTI, André REVOL

Pouvoirs :

Annie LLOPIS donne pouvoir à Alain THORIN,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Fabienne SOLER

Excusés :

Monsieur Gilles GASPAROTTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Jessy VAUCHEL

Ne prenant pas part au vote, ayant quitté la séance le maire :

Monsieur Olivier TISSERAND

Date de convocation :
26/03/2025

Vote :

Pour : 13

Contre : 4

Abstention : 0

**20250408 – 01 BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024**

Rapporteur : Madame Fabienne Soler

Madame Fabienne SOLER rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au

compte administratif (CA) anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion (CG) jusqu'ici établi par le comptable public.

Le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La commission Finances dans sa séance de travail du 13 Mars 2025 a étudié et commenté la présentation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2024. Aucune observation particulière n'a été formulée ni sur les comptes ni sur les résultats.

Madame Soler présente les dépenses et recettes du Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS et le tableau de synthèse suivant :

COMMUNE DE MAUBEC - Budget communal - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	859 691,37	1 221 719,00	2 081 410,37
	Recettes réalisées (1)	B	403 688,21	1 277 860,96	1 681 549,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 650 289,56	1 312 630,87	2 962 920,43
	Dépenses réalisées (1)	E	1 388 648,58	1 026 067,65	2 414 716,23
	Restes à réaliser	F	194 000,00	0,00	194 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-984 960,37	251 793,31	-733 167,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	790 598,19	90 911,87	881 510,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-194 362,18	342 705,18	148 343,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-194 000,00	0,00	-194 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-388 362,18	342 705,18	-45 657,00

Le Compte Financier Unique 2024 fait apparaître :

- Un résultat cumulé déficitaire de **45 657€**
- Pour le fonctionnement :
 - Un excédent de résultat de clôture de la section de fonctionnement pour un montant total de 251 793.31 € (Recettes 1 277 860.96€ – Dépenses 1 026 067.68 €).
 - Un excédent cumulé de fonctionnement de **342 705.18€** compte tenu du report excédentaire 2023 de 90 911.87€
- Pour l'investissement :
 - Un déficit du résultat de clôture de la section d'investissement pour un montant total de 984 860.37€ (Recettes 403 688.21€ – Dépenses 1 388 648.58€)
 - Un résultat cumulé d'investissement déficitaire de **194 362.18 €** avec report excédentaire 2023 de 790 598.19 €
- Des **Restes à Réaliser (RAR)** en dépenses d'investissement pour un montant de **194000€** correspondant à des dépenses engagées en 2024 et dont les factures sont à régler en 2025. Cela concerne les comptes :

Selon la règle, le Maire quitte la séance et charge Madame SOLER, 1ère Adjointe aux Finances, de commenter et de soumettre au vote le Compte Financier Unique 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** Compte Financier Unique 2024 du budget communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, 13 POUR, 4 CONTRE (A. ARNOLD, R. VERBO, A. REVOL, R. AIMONETTI), DECIDE

- **D'APPROUVER** Compte Financier Unique 2024 du budget communal,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire
Jessy VAUCHEL



Le Maire,
Olivier TISSERAND



MAIRIE DE MALZIEU
R.F.
3300 (Isère)